



## vente viager à petit fils déshériter ses 9 enfants

Par **herbez**, le **19/10/2012** à **15:19**

bonjour,

ma belle-mère a vendu en viager sa maison à l'un de ses petits-fils.

Elle a 9 enfants, la vente s'est faite et elle les a tenu au courant après . Est-elle dans son bon droit de pouvoir déshériter ses enfants.

Elle est séparée de corps et de biens d'avec mon beau-père depuis + de 10 ans et cette maison est une héritage de sa maman.

Merci pour votre réponse

Par **youris**, le **19/10/2012** à **15:51**

bjr,

elle n'a pas déshérité ses enfants, elle a vendu un bien qui lui était propre puisque reçu par succession ce qui était tout à fait son droit.

le bien immobilier est transformé en argent et les enfants hériteront de cet argent s'il existe encore en fonction du bouquet et des rentes versés.

il est possible que certains voient dans cette vente en viager une donation déguisée si la réalité du paiement n'est pas prouvé.

cdt